

Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Technique (énergie) 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	15TEE2
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 5
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Sans prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Gestion durable : être à même d'analyser et de gérer la problématique du développement durable dans le domaine de l'architecture d'intérieur et de la scénographie d'espace. Savoir définir le cadre et les limites dans lesquelles se développe un projet, de sa conception à sa fin de vie.</p> <p>Acoustique : connaître le cadre réglementaire et les outils à disposition pour analyser une situation acoustique. Connaître les principes de propagation des ondes sonores. Être capable d'identifier un projet avec une problématique acoustique forte. Être capable de rendre une analyse de situation acoustique d'un environnement bâti, de déterminer les enjeux et d'analyser la faisabilité d'un projet.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Gestion durable : le cours s'appuie sur différentes techniques et théories permettant de définir les objectifs et les enjeux du développement durable. La compréhension des notions s'effectue par des exercices pratiques ainsi que par une visite pédagogique.</p> <p>Acoustique : chaque cours d'acoustique est partagé en deux périodes : une période sur un thème lié à l'acoustique et une période consacrée aux exercices pratiques, à savoir : la réalisation de mesures, de caractérisation ou d'observation de phénomènes acoustiques. Les thèmes abordés couvrent ceux pratiqués dans un bureau d'étude en acoustique (environnement, bâtiment, acoustique des salles). Une introduction aux aspects acoustiques qualitatifs est également proposée. Une séance est réservée à la visite d'un bâtiment présentant un intérêt du point de vue architectural et acoustique.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par la ou les professeur-e-x responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>Gestion durable : analyse d'un cas réel ou d'un projet d'atelier (selon pertinence), selon un énoncé distribué durant le cours.</p> <p>Acoustique : l'évaluation comprend deux notes : un travail de groupe développé tout au long du cours et une évaluation individuelle lors de la dernière séance.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chacune des unités de cours. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>

Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant-e-x-s	Yves Corminboeuf, Thomas Juguin
Responsable du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.